



Commune de Sanem

AVIS AU PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION

N° du dossier EAU/AUT/11/0692

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et gestion des eaux, le Collège des Bourgmestre et Échevins informe le public que la société

AGORA S.à.r.l. et Cie, secs

vient de demander l'autorisation concernant **la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier 02.04 à Esch-Belval.**

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **13 janvier 2012 au 27 janvier 2012 inclus.**

Belvaux, le 13 janvier 2012

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

le secrétaire,

Luc THEISEN



le bourgmestre,

Georges ENGEL

